



Commune de Joncherey  
Territoire de Belfort

# **NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2022**

## **COMMUNE DE JONCHEREY**

## **1. Cadre général d budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet [www.joncherey.fr](http://www.joncherey.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Une présentation succincte est également consultable sur le site internet de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communale.

## **2. La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes de fonctionnement** espérées pour l'année 2022 représentent 919 277,00 € auxquelles il convient d'ajouter 246 456,81 € de report d'excédent de l'année précédente, soit un montant total de **1 165 733,81 €**.

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. La commune prévoit pour l'année 2022 un montant total des dépenses de 861 422,00 € La différence entre les recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit ici 304 311,81 € constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cette différence est rajoutée aux montants des dépenses de fonctionnement et reversée en section d'investissement, en recettes. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvera donc à **1 165 733,81 €**.

## Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2022

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	861 422,00 €	Recettes réelles	919 277,00 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
<b>TOTAL</b>	<b>861 422,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>919 277,00 €</b>
002		002	246 456,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>861 422,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 165 733,81 €</b>
023	304 311,81 €		
<b>Total du budget 2022</b>	<b>1 165 733,81 €</b>	<b>Total du budget 2022</b>	<b>1 165 733,81 €</b>

### **3. La section d'investissement**

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

**Les recettes d'investissement** espérées pour l'année 2022 représentent 580 983,96 € auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 304 311,81 € € soit un montant total de recettes attendues de **885 295,77 €**.

Elles sont générées par les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (modernisation du réseau éclairage public, démolition local, création trottoirs 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche, poste informatique école...)

**Les dépenses d'investissement** comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit de matériel, de biens immobiliers, d'études de travaux sur du neuf ou de l'ancien. La commune prévoit pour l'année 2022 un montant total des dépenses de 597 374,81 € auquel il faut rajouter un déficit d'investissement reportée de 287 920,96 €, soit un montant total des dépenses de **885 295,77 €**

### Les dépenses et recettes d'investissement du budget primitif 2022

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	597 374,81 €	Recettes réelles	580 983,96 €
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
<b>TOTAL</b>	<b>597 374,81 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>580 983,96 €</b>
001	287 920,96 €	001	
<b>TOTAL</b>	<b>885 295,77 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>580 983,96 €</b>
		021	304 311,81 €
<b>Total du budget 2022</b>	<b>885 295,77 €</b>	<b>Total du budget 2022</b>	<b>885 295,77 €</b>

#### 4. Les principaux projets de l'année

- Modernisation du réseau d'éclairage public
- Démolition et construction local pour les associations
- Création de trottoirs 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche
- Nouveaux postes informatiques à l'école

#### 5. Niveau de l'épargne Brute de l'exercice (CAF) :

Dépenses		Recettes	
Ch.011 Charges à caractère générale	260 791.00 €	Ch.13 atténuation de charges	0.00 €
Ch.12 Personnel	353 780.00 €	Ch.70 Produits services	40 152.00 €
Ch.14 reversement, péréquation	173 938.00 €	Ch 73 impôts à recevoir	629 045.00 €
Ch.65 Elus	55 830.00 €	Ch.74 dotations, sub.	206 400.00 €
Ch.66 charges financières	16 583.00 €	Ch.75 autres produits	40 180.00 €
Ch.67 charges exceptionnelles	500.00 €	Ch.76 produits financiers	0
		Ch.77 produits excep.	3 500.00 €
		R 002 Résultat à reporter	246 456,81 €
<b>TOTAL BP</b>	<b>861 422.00 €</b>	<b>TOTAL BP</b>	<b>1 165 733,81 €</b>

**C.A.F. BRUTE = 304 311,81 €**

**CAF NETTE = 304 311,81 € – 81 615 € = 222 696,81 €**

#### 6. L'endettement de la commune au 31/12/2021 : Ratio

- 1 427 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- 652 957,36 € encours de la dette au 31/12/2021 soit 457,57 €/hab
- 3 emprunts seront terminés 1 en 2022 et 2 en 2023

#### 7. La fiscalité :

La commune n'a pas augmenté ces taux de fiscalité locale depuis plusieurs années. Pour 2022 une étude sera faite pour une éventuelle augmentation du Foncier bâti.

- Taxe d'habitation : 12.51 % (plus de possibilité de modifier le taux)
- Taxe foncière : 10.20 %
- Taxe foncier NB : 41.46 %

#### 8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

- La commune compte 8 agents titulaires dont 2 à temps NC, 1 agent stagiaire.
- Les charges du personnel (chapitre 012) s'élèvent à 353 780 € et représentent 30.35 % des dépenses de fonctionnement, 26,17 % en 2021. L'augmentation est due au changement d'échelon des agents et de grade pour 2 agents.

#### 9. Conclusion

Malgré la baisse des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités de plus en plus tendu, notre commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ses dépenses afin de maintenir ses investissements et préserver son sens du service public. 2022 sera une année difficile pour contenir une inflation importante des coûts de l'énergie.